

Casablanca, le mercredi 13 Octobre 1999

Séminaire de la C.G.E.M. sur :

**« Fiscalité et croissance :
Contribution du secteur privé aux assises
nationales de la fiscalité »**

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs,

L'organisation de ces deux journées de réflexion sur la fiscalité est une opportunité commune de dialogue fructueux entre les opérateurs économiques et l'administration fiscale sur un aspect fondamental de la vie des entreprises et des entrepreneurs à savoir le système fiscal. Je saisis cette occasion pour féliciter la Confédération Générale des entreprises du Maroc et son président de l'organisation de cette rencontre.

La manifestation d'aujourd'hui intervient à un moment historique : elle se tient quelques jours après Le discours de SA MAJESTE MOHAMED VI prononcé lors de l'ouverture parlementaire de la session d'automne que l'opinion publique attendait avec beaucoup d'intérêt et d'espoir.

En effet, les signaux attendus dans le champ économique ont été donnés. Ainsi, pour faire face au phénomène du chômage, SA MAJESTE MOHAMED VI a décidé de « créer le Fonds Hassan II pour le développement et l'équipement en vue d'affecter les recettes de la

deuxième licence GSM à la réalisation de certains projets générateurs d'emplois multiples et diversifiés et revêtant un caractère prioritaire tels la promotion du monde rural, la construction de l'habitat décent, la lutte contre les bidonvilles, le parachèvement de l'irrigation d'un million d'hectares, la construction des autoroutes, de sites touristiques et d'infrastructures culturelles et sportives ».

C'est là, mesdames et messieurs, la relance de l'investissement public devant être accompagnée par l'accélération des réformes tant attendues auxquelles nous devons tous participer. Le champ fiscal qui nous réunit aujourd'hui constitue également l'un des domaines méritant une amélioration. Il permet ainsi de mettre en concordance le temps politique et le temps économique interpellé par les échéances de l'ouverture, de la mondialisation, de la compétitivité et de la concurrence.

L'ouverture du Maroc sur le monde, ne constitue pas des menaces pour lui. Il s'agit plutôt de chances qu'il faut saisir, sans complexe, si l'on veut pleinement prendre part au siècle qui s'ouvre. A nous de profiter du mouvement de délocalisation industrielle qui se passe en Europe notamment, à nous de gagner tous les jours en compétitivité.

Il s'agit d'orienter l'évolution économique et sociale dans l'intérêt du plus grand nombre, et notamment des plus défavorisés et intégrer à cette évolution des objectifs de long terme visant un développement durable. Développement dont les fondements sont le réalisme économique et la justice sociale.

Pour ce faire, nous sommes appelés à préciser davantage nos objectifs et nos priorités. La fiscalité ne saurait faire exception à cette règle, elle doit répondre à des besoins précis. C'est pour cette raison qu'un arbitrage doit s'opérer entre les différentes attentes de l'environnement.

Cependant, les choix stratégiques ont déjà été annoncés par SA MAJESTE MOHAMED VI, il s'agit de la consolidation de la démocratie et la construction d'un Maroc moderne.

La démocratie se consolide par le respect du principe de la légalité de l'impôt et de l'égalité devant l'impôt et la construction d'un Maroc moderne se réalise par le changement du comportement aussi bien de l'administration que de l'entreprise.

I. Consolidation de la démocratie par le respect du principe de la légalité de l'impôt et de l'égalité devant l'impôt

La légalité de l'impôt est un principe constitutionnel qui est l'expression juridique et politique de consentement de l'impôt. Ainsi, le parlement, comme vous le savez, est seul habilité à créer ou supprimer un impôt, à définir les règles d'assiette, de calcul et de recouvrement. Cette compétence exclusive du législateur n'exclut pas pour autant le poids de la doctrine administrative venant clarifier et interpréter les textes fiscaux en vigueur.

La consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit consiste à respecter le partage de compétence entre le pouvoir législatif et le pouvoir réglementaire. Aussi, l'administration chargée de l'exécution du droit fiscal doit de plus en plus veiller à ce que ses circulaires d'application des lois se limitent à l'interprétation de la loi et de se référer à chaque fois au parlement pour l'adaptation et l'actualisation des textes et leur amélioration afin qu'elles répondent aux développements intervenus aux plans économique et social.

Ainsi, l'institution parlementaire assumera pleinement son rôle dans le domaine législatif.

Le respect de la légalité s'opère également par le contrôle juridictionnel. Le juge constitutionnel notamment se pose comme « le garant du respect du principe de légalité de l'impôt » en contraignant le

parlement à exercer pleinement le pouvoir fiscal et en limitant l'intervention du pouvoir réglementaire. Dans ce sens, un effort doit être effectué pour faire en sorte que les textes soient rédigés de manière plus claire et réduire indirectement le poids excessif de la doctrine administrative dans ce domaine.

L'égalité devant l'impôt, quant à elle, s'entend comme l'égalité devant la loi fiscale. C'est un principe général et fondamental d'égalité devant la loi qui doit s'appliquer de manière identique à tout contribuable placé dans la même situation.

Or, nous constatons que par le biais de l'évasion fiscale et l'existence des secteurs informels, thème traité dans l'un de vos ateliers, on aboutit à une rupture d'égalité des contribuables devant l'impôt. Nous sommes tous concernés par ces phénomènes et nous espérons que les débats qui auront lieu vont pouvoir y apporter des solutions appropriées.

L'égalité de l'impôt s'opère également par le biais de la solidarité. En effet, le rôle de l'Etat est d'assurer la redistribution entre les différents citoyens. Sur chaque dirham produit par un agent économique, des prélèvements sont opérés par l'Etat et réorientés vers d'autres agents économiques, ou consacrés au financement de biens ou services consommés collectivement. De par la nature même des questions redistributives, les intérêts des contributeurs et des bénéficiaires apparaissent souvent comme directement antagoniques. C'est là une équation à résoudre pour veiller à l'équilibre économique et social.

Ce sont là, mesdames et messieurs, des sujets assez intéressants mais non moins sensibles sur lesquels nous sommes amenés à débattre.

L'essentiel, bien entendu, est de pouvoir être en phase par rapport à l'évolution économique et sociale pour construire un Maroc moderne.

II. Construction d'un Maroc moderne par le changement du comportement aussi bien de l'administration que de l'entreprise

Le processus de modernisation passe par l'identification des obstacles à la croissance et au développement du pays . L'évaluation de notre système fiscal et de nos organisations respectives permettra sans aucun doute de déceler ses imperfections et de déterminer ensemble la meilleure manière pour aboutir à l'efficacité et à la transparence.

Aussi bien l'administration fiscale que les entreprises sont appelées à s'adapter aux innovations technologiques pour assurer leur pérennité. En même temps, elles doivent se mettre en harmonie avec les évolutions des besoins des citoyens.

En effet, les marocains expriment vis-à-vis de l'administration et de l'entreprise une exigence accrue de changement de comportement. La démarche de changement prend appui sur les valeurs fortes de confiance, de dialogue, de qualité et enfin de transparence.

L'administration fiscale est appelée à donner à la notion de service public toute sa plénitude. Les citoyens attendent une information adaptée au cas de chacun, des réponses rapides et une application homogène de la loi. Ainsi, l'accueil doit être meilleur, les interlocuteurs plus agréables, les responsabilités mieux définies, les services moins cloisonnés et les procédures moins compliqués et plus rapides.

L'évolution de l'implantation géographique de l'activité économique et de la population sur le territoire nous incite à adapter nos méthodes et répartir de manière optimale nos moyens sur le territoire national. En même temps, l'environnement nous impose de cultiver le sens de la proximité avec les différents partenaires économiques et sociaux.

Ainsi, nous répondons à l'appel Royal de « l'accélération du rythme de fonctionnement de l'administration, de la lutte contre la lenteur et la routine administratives, de la simplification des procédures ...».

Cependant, le progrès à atteindre dépasse le cadre de la conception de réformes ou de projets fédérateurs. Nos concitoyens ont besoin d'actes concrets, ils veulent sentir le changement dans leur quotidien. Pour cette raison, la mise en œuvre des améliorations et leur concrétisation dans des délais convenables est la meilleure expression de la réalisation de nos objectifs et de la crédibilité de nos engagements.

Les engagements sont généralement mutuels. D'ailleurs, l'intitulé de l'atelier sur les rapports administration fiscale / entreprise est très éloquent car quand le terme rapport est utilisé, cela signifie l'existence d'au moins deux personnes. Si le changement du comportement de l'administration est à l'ordre du jour, celui de l'entreprise l'est davantage.

Des efforts ont été effectués par l'administration à même d'améliorer ses relations avec les opérateurs économiques. Cependant, puisque nous sommes embarqués sur un même navire et s'agissant des mêmes citoyens, les entrepreneurs sont invités eux aussi à accompagner ce changement en évitant les comportements nuisibles à leur entreprise et à la collectivité. Aussi, la concurrence déloyale par le biais de la fraude fiscale notamment a un impact négatif sur l'économie et la société dans sa totalité. L'évolution de l'environnement juridique de l'entreprise milite pour une évolution culturelle de part et d'autre et incite non seulement l'administration mais également l'entreprise à favoriser le climat de l'investissement sur des bases de compétition saine et constructive.

La conjugaison des efforts entre les entrepreneurs et l'administration de manière volontariste devrait permettre l'accélération des réformes économiques et sociales et déboucher sur des résultats concrets.

Aussi, la fiscalité comparée que vous envisagez de débattre sera l'occasion de tirer profit des expériences réussies en matière de législation et d'administration fiscale.

Quelque soient les secrets de la réussite des systèmes fiscaux des pays développés, la règle de base pour le développement économique et social et la consolidation de l'Etat de droit est d'être un bon citoyen « profondément attaché à son identité et fier de son appartenance , conscient de ses droits et de ses devoirs.. » comme l'a exprimé SA MAJESTE MOHAMED VI que Dieu l'assiste.